

NIOUÉ

*Ange Bizet*¹

Le nom de cette île polynésienne pose un problème analogue à *Brunéi*. Cet État en « libre association » avec la Nouvelle-Zélande n'est pas membre de l'ONU mais y est enregistré sous la forme régulière *Nioué* pour le français.

Là aussi on constate que beaucoup de Français, y compris pour l'usage officiel adoptent la graphie anglo-saxonne *Niue*, qui est simplement imprononçable en français.

Ce petit pays est peu connu ; son nom est donc d'un usage peu courant, et l'hésitation crée une insécurité qui se traduit par une diversité de graphies.

Wikipédia par exemple (comme les autres sources de référence qui disent enregistrer l'usage) n'en sait plus où donner de la tête.

Après **Niue** en titre, l'article commence par « **Niué** ou **Niue** \nju.e\ ou **Nioué** (en anglais *Niue*, en niouéen *Niuē*) ».

Autrement dit il reconnaît avoir choisi l'anglais comme titre pour l'article français.

Pour justifier la multiplicité des formes, des notes renvoient, à une source des Nations unies pour la forme authentiquement française *Nioué*, et au ministère français de l'Europe et des affaires étrangères pour la forme bâtarde *Niué*. Ce n'est pas là le moindre des paradoxes. La forme anglaise *Niue* n'y est même pas justifiée, comme si c'était une évidence pour l'entrée de l'article français.

C'est là une application du principe voulant imposer un nom identique dans toutes les langues, dogme, utopique et irréaliste, niant la diversité linguistique. Comme par hasard la forme internationale est systématiquement conforme au choix anglo-saxon.

Il faut bien reconnaître que Wikipédia est devenu de fait la principale source normative pour le grand public. Pour cesser d'entretenir une confusion malsaine, et remettre chacun à sa place, il suffit d'écrire : « **Nioué**, (en anglais *Niue*, en niouéen *Niuē*) », et reléguer dans les notes tout ce qu'on veut garder du reste.²

[Publié dans DLF n° 286, 4^e trimestre p.52 « Mettre l'accent »]

¹ Administrateur de la Société française d'onomastique, membre du Collège d'experts des Affaires étrangères pour l'enrichissement de la langue française, expert de la Commission nationale de toponymie du Conseil national de l'information géographique.

² Pour intervenir sur Wiki, il faut disposer de référence publiée... Eh bien en voilà une !